



Proposition de décision d'attribution de subventions dans le domaine de la création et de la diffusion culturelles et de conclusion de conventions d'objectifs avec cinq Relais Culturels

Rapport n° CP/2016/536

Service gestionnaire :

K220 - Service du développement artistique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions dans le domaine de la création et de la diffusion culturelles et de conclure des conventions d'objectifs avec les Relais Culturels de Bischwiller, Haguenau, Saverne, Sultz-Sous-Forêts et Wissembourg.

Dans le cadre de son action dans le domaine de la culture, le Département soutient le développement artistique ainsi que la médiation culturelle en faveur des Bas-Rhinois.

Le développement artistique s'inscrit à la rencontre de plusieurs des politiques publiques du Département, -culture, éducation, tourisme, solidarité-. La volonté du Département est de contribuer au développement d'une offre de qualité et diversifiée pour les habitants et de veiller à l'aménagement culturel et équitable des territoires.

A cette fin, le Département soutient des actions et des structures favorisant l'enseignement artistique, la médiation et la diffusion culturelles, la transmission et les pratiques amateurs, et privilégie les actions prenant en compte les dynamiques territoriales et l'accessibilité des publics.

1. Projets de diffusion d'une offre culturelle de portée départementale

Le Département contribue à l'aménagement culturel en soutenant la diffusion d'actions artistiques. Dans ce cadre, il apporte une aide aux compagnies et artistes qui proposent des projets pouvant intervenir sur plusieurs territoires, permettant ainsi d'enrichir l'offre locale.

A cette fin, il est proposé de soutenir l'action de deux associations :

■ Association des Amis de la Revue Alsacienne de Littérature

L'association publie *La revue Alsacienne de Littérature*, une des plus anciennes publications de France avec des textes en Français, Allemand et Alsacien. De nombreux auteurs bas-rhinois apportent leurs contributions à cette revue et des lectures sont régulièrement proposées dans les librairies et les médiathèques du Bas-Rhin.

■ Association Weepers Circus

Le groupe Weepers Circus a créé un nouveau spectacle jeune public *N'importe Nawak* qui s'adresse aux enfants à partir de cinq ans. Le spectacle propose une initiation aux bases musicales de divers continents et un parcours qui permet de se confronter à des influences et des époques différentes. *N'importe Nawak* sera joué à Strasbourg, Haguenau, Mundolsheim, Mackenheim et Wittisheim, et sera accompagné d'actions pédagogiques.

Sur avis de la Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education, réunie le 3 octobre 2016, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'aides à ces deux associations pour un montant total de 4 400 euros.

- **Clefs de Scène**

Composée d'une cinquantaine de choristes de Strasbourg et environs, cet ensemble se consacre à un répertoire s'étendant du baroque au contemporain. Pour l'année 2016, il s'est engagé dans un programme de cinq concerts. Il ne mène pas d'actions de médiation.

Sur avis de la Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education, réunie le 3 octobre 2016, il est proposé de ne pas attribuer d'aide à cette association.

2. Projets de diffusion d'une offre culturelle de portée locale

Afin de soutenir l'attractivité propre à chacun des territoires qui le composent, le Département soutient des projets artistiques et des manifestations culturelles initiés à un niveau local.

A cette fin, il est proposé de soutenir deux associations au titre de leur action sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

- **Association du Festival des Musiques Sacrées de Strasbourg**

Ce festival donne à entendre des concerts de musiques sacrées des cinq grandes religions du monde dans différents lieux culturels de Strasbourg qui ne leur sont habituellement pas dédiés. Ce festival veut être un pont entre différentes communautés et chaque concert-rencontre voit se succéder sur scène trois artistes ou groupes représentatifs de trois cultures religieuses différentes.

- **Association Pelpass et Compagnie**

Festival associant musiques actuelles, cinéma et arts de rue, Pelpass et Compagnie s'adresse aux jeunes (enfants, adolescents, jeunes adultes). Il est également ouvert aux habitants du quartier gare de Strasbourg avec une partie de programmation gratuite.

En partenariat avec la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin et le Centre de Ressources des Musiques Actuelles du Bas-Rhin Nord, l'association met en avant des artistes locaux. Elle propose, à des groupes de jeunes musiciens de moins de 20 ans, une soirée tremplin dans une Maison des Jeunes et de la Culture du département. Le groupe gagnant a la possibilité de se produire lors de la soirée phare du festival.

Sur avis de la Commission Territoriale de l'Eurométropole, réunie le 22 septembre 2016, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'aides à ces deux associations pour un montant de 3 700 euros.

3. Proposition de renouvellement des conventions d'objectifs des Relais Culturels de Bischwiller, Haguenau, Saverne, Sultz-Sous-Forêts et Wissembourg

Le Département a créé le label *Relais Culturel* afin de favoriser une pluralité de l'offre culturelle sur tout le territoire du Bas-Rhin, aussi bien en termes de diffusion de spectacles que d'accueil en résidence d'artistes, de mise en place d'actions culturelles et d'ateliers de pratiques artistiques.

Dix structures implantées dans différents lieux du département ont obtenu le label *Relais Culturel* :

- cinq d'entre elles sont en régie directe de Communes : le Relais Culturel d'Erstein, Le Moulin 9 (Relais Culturel de Niederbronn-les-Bains), les Tanzmatten (Relais Culturel de Sélestat), La Saline (Relais Culturel de Soultz-Sous-Forêts) et La Nef (Relais Culturel de Wissembourg) ;
- les cinq autres sont gérées par des associations : la Maison des Associations et de la Culture (Relais Culturel de Bischwiller), le Relais Culturel de Haguenau, l'Espace Athic (Relais Culturel d'Obernai), le Centre Culturel La Castine (Relais Culturel de Reichshoffen) et l'Espace Rohan (Relais Culturel de Saverne).

Le partenariat entre le Département, les Relais Culturels et les Communes d'implantation des Relais a été précisé dans le cadre de conventions d'objectifs établies pour la période 2012-2015. Une évaluation, dirigée par le Département et réalisée en lien avec ses partenaires, a permis d'établir le bilan pluriannuel de l'action des Relais Culturels et de lancer une démarche de renouvellement de la contractualisation pour la période 2016-2018.

Dans l'attente de la réalisation de l'évaluation des contrats d'objectifs, la Commission Permanente, réunie le 7 mars 2016, a décidé d'attribuer aux Relais Culturels un acompte de 50% de la subvention versée par le Département en 2015. Lors de sa réunion du 2 mai 2016, et au vu des conclusions de l'évaluation, la Commission Permanente a décidé de l'attribution du solde des subventions.

Une nouvelle démarche de contractualisation, pilotée par le Département, a été engagée avec les Relais Culturels et les Communes. Chacune des conventions d'objectifs est organisée autour de quatre priorités partagées entre le Département et les signataires :

- proposer une programmation artistique de qualité et diversifiée ;
- contribuer à l'animation et au développement d'une dynamique de projet de territoire ;
- accompagner et développer des actions et initiatives dans le domaine de la transmission artistique ;
- proposer des actions spécifiques et prendre en compte dans la programmation les publics prioritaires du Département.

Les conventions d'objectifs précisent, que pour les exercices 2017 à 2018, la participation départementale sera définie selon les éléments du bilan annuel du projet culturel et artistique, après le vote du budget prévisionnel du Département, et en fonction des crédits inscrits

La Commission Territoriale Nord, réunie le 26 septembre 2016, propose le renouvellement des conventions d'objectifs conclues avec les Relais Culturels de Bischwiller, Haguenau, Soultz-Sous-Forêts et Wissembourg pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

La Commission Territoriale Ouest, réunie le même jour, propose également le renouvellement de la convention d'objectifs conclue avec le Relais Culturel de Saverne pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver la conclusion de ces conventions d'objectifs et d'autoriser son président à les signer.

Le présent dispositif se fonde sur l'article 104 de la loi n°2015991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifiant l'article L. -4 du CGCT.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21043	65-6574-311	115 800,00 €	4 800,00 €	4 400,00 €
34043	65-6574-311	211 400,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant global de 8 100 euros.

- décide sur avis de la Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education, de rejeter la demande de subvention de l'association « clefs de Scène ».

Pour les subventions inférieures à 3 000 €, le versement interviendra dans les meilleurs délais.

Les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation ou de réalisation partielle du projet.

La Commission Permanente approuve aussi les termes :

- du projet de convention d'objectifs à conclure entre le Département, la Commune de Bischwiller, la Communauté de Communes de Bischwiller et la Maison des Associations et de la Culture ;

- du projet de convention d'objectifs à conclure entre le Département, la Commune de Haguenau et le Relais Culturel de Haguenau ;

- du projet de convention d'objectifs à conclure entre le Département, la Commune de Saverne et l'Espace Rohan ;

- du projet de convention d'objectifs à conclure entre le Département et la Commune de Soultz-Sous-Forêts ;

- du projet de convention d'objectifs à conclure entre le Département et la Commune de Wissembourg.

Elle autorise son président à signer ces conventions dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY